

Garantie Protection juridique

Si vous êtes amené, à la suite d'un sinistre, à défendre vos intérêts par voie judiciaire au civil ou au pénal, vos frais de justice, les honoraires de votre avocat et des experts seront remboursés par notre garantie Protection juridique. Bon à savoir : la couverture va jusqu'à € 12 500 par sinistre. Nous vous recommandons dès lors vivement de souscrire cette option.

Nous partageons nos bénéfices* avec nos clients !

Un tarif compétitif pour une assurance Incendie Multirisik Habitation qui vous protège de manière optimale, c'est déjà très bien. Mais recevoir le remboursement d'une partie de votre prime sur votre compte, c'est encore mieux ! En effet, constituée en sociétés mutuelles et coopératives, la compagnie n'a pas d'actionnaires externes à rémunérer et partage ses bénéfices avec ses assurés. Donc avec vous.

* Les ristournes évoluent avec le temps en fonction des résultats de l'entreprise et de la conjoncture économique. Elles ne sont pas garanties pour le futur. Les règles relatives à l'octroi des ristournes sont définies dans les statuts de la Société Coopérative d'Assurance contre les Accidents, l'Incendie, la Responsabilité Civile et les Risques Divers SCRL. Les statuts peuvent être consultés sur www.federale.be.

** Les conditions générales peuvent être consultées sur www.federale.be sous la rubrique Conditions générales. Elles déterminent les limites, les extensions et/ou conditions applicables au produit.

Pour en savoir plus
sur notre assurance
Incendie Multirisik Habitation :

0800-14.200

www.federale.be

60 conseillers et plus de 30 bureaux à votre service

NOS CONSEILLERS :

Pour recevoir la visite du conseiller de votre région, appelez gratuitement le

0800-14.200

BUREAUX :

6700 ARLON, rue du Palais de Justice 16
tél. 063 23 30 48
1420 BRAINE-L'ALLEUD, rue des Croix du Feu 5
tél. 02 384 86 68
1000 BRUXELLES, rue de l'Etuve 12
tél. 02 509 07 08 - 02 509 07 09
1083 BRUXELLES (Ganshoren), Place Reine Fabiola 1
tél. 02 431 55 46
1150 BRUXELLES (Woluwe-St-Pierre), rue de l'Eglise 117
tél. 02 763 29 82
6000 CHARLEROI, boulevard Audent 25
tél. 071 31 99 30
1500 HAL, Zuster Bernardastraat 67
tél. 02 431 55 48
4500 HUY, rue Pont Saint-Remy 1
tél. 085 23 05 00
5100 JAMBES, avenue Prince de Liège 91/3
tél. 081 30 36 92
7100 LA LOUVIERE, rue Kéramis 42
tél. 064 26 14 41
4000 LIEGE, bd. de la Sauvenière 31B
tél. 04 230 53 81 - 04 230 53 82
6900 MARCHE-EN-FAMENNE, place aux Foires 7
tél. 084 31 54 89
7000 MONS, avenue d'Hyon 4-6
tél. 065 84 24 89
7700 MOUSCRON, place Gérard Kasiers 25
tél. 056 84 27 58
5000 NAMUR, rue Godefroid 2
tél. 081 23 08 45
1400 NIVELLES, rue de Saintes 18
tél. 067 33 64 35
7500 TOURNAI, rue des Puits l'Eau 10
tél. 069 23 20 54
4800 VERVIERS, rue du Palais 29
tél. 087 22 21 31
1300 WAVRE, place Bosch 16
tél. 010 22 30 56

SIEGES REGIONAUX :

6000 CHARLEROI, boulevard Audent 25
tél. 071 31 99 30
9052 GENT (Zwijnaarde), Tramstraat 59
tél. 09 244 45 46
3500 HASSELT, Prins Bisschopssingel 34A
tél. 011 22 45 41
8500 KORTRIJK, Kortrijksestraat 389E
tél. 056 21 60 01
4000 LIEGE, bd. de la Sauvenière 31B
tél. 04 223 39 98



Siège social
Rue de l'Etuve 12 - 1000 Bruxelles - Belgique
Tél. 02 509 04 11 - Fax 02 509 04 00
www.federale.be

Société Coopérative d'Assurances contre les Accidents, l'Incendie,
la Responsabilité Civile et les Risques Divers SCRL
N° RPM Bruxelles TVA BE 0403.257.506

Editeur responsable : T. Meeus, Rue de l'Etuve 12, 1000 Bruxelles, Belgique



Assurance Incendie Multirisik Habitation

Une protection optimale, l'assistance incluse

FEDERALE
Assurance

Vous cherchez une assurance qui couvre votre habitation à l'égard de nombreux risques. Vous souhaitez également obtenir une juste indemnisation et une assistance efficace en cas de sinistre.

Fédérale Assurance met tout en œuvre pour vous proposer une couverture particulièrement complète pour un tarif compétitif. Et chaque année, elle partage ses bénéfices avec ses clients.*

Vos garanties de base**

Une couverture très complète

L'assurance Incendie Multirisik Habitation de Fédérale Assurance vous offre une couverture de base très complète. Outre le risque d'incendie, elle couvre votre habitation et son contenu contre, entre autre,

- une explosion, la chute de la foudre, la fumée et la suie ;
- les dégâts des eaux. Bon à savoir : l'humidité ambiante peut provoquer des dommages (champignons), mais n'est pas considérée comme un dégât des eaux ;
- les bris de vitrage. Les panneaux solaires thermiques et photovoltaïques sont également couverts (jusqu'à € 53 757,23 - indice ABEX de janvier 2016), ainsi que les bris de vitre à

l'intérieur de l'habitation comme les portes des placards ou les plaques vitrocéramiques ;

- l'action de l'électricité par surtension ou impact indirect de la foudre sur les appareils électriques et électroniques. Bon à savoir : l'indemnisation se base sur leur valeur à neuf jusqu'à 5 ans après leur mise en service (jusqu'à 2 ans après la mise en service pour les appareils professionnels et jusqu'à € 26 878,61 par sinistre - indice ABEX de janvier 2016) ;
- les dégâts dus aux effractions ou aux actes de vandalisme. Bon à savoir : les dommages dus aux graffitis ne sont pas couverts ;
- les catastrophes naturelles ;
- la tempête, la grêle, la pression de la neige ou de la glace. Bon à savoir : les dégâts aux tentes et aux protections solaires, aux enseignes et aux totems publicitaires (jusqu'à € 2 687,86 - indice ABEX de janvier 2016), de même que les dommages aux clôtures (si elles sont fixées au sol par un ancrage en béton), sont inclus.

Votre responsabilité civile (R.C.) est couverte pour les dommages causés par le bâtiment ou son contenu à des tiers.

Nous couvrons plus que votre habitation

Votre responsabilité en tant que locataire d'une résidence louée pour vos vacances aux quatre coins du monde (maximum 90 jours) ou d'une chambre d'étudiant pour votre enfant partout en Europe est incluse dans la couverture. Cette garantie joue également si vous avez loué une salle ou une tente pour une fête de famille.

Remboursement des frais pour la reconstruction de votre habitation

Le montant de la couverture du bâtiment est fixé à partir d'une grille d'évaluation. Sur base de celle-ci, Fédérale Assurance vous garantit le paiement du coût intégral de la reconstruction de votre habitation, même au-delà du montant assuré.

Vous êtes locataire

Pour déterminer le montant à assurer, les assureurs emploient souvent une formule basée sur le loyer. Contactez votre gérant de bureau pour bénéficier d'un rapport prime d'assurance/protection optimal.



Une assistance incluse dans la prime d'assurance, 24h sur 24 : 02 773 61 56

Lors d'un incendie ou de tout sinistre susceptible d'être couvert par l'assurance Incendie Multirisik Habitation, vous devez très souvent agir dans l'urgence. Sachez que Fédérale Assurance est à vos côtés et vous apporte une aide précieuse en ces circonstances pénibles : vous pouvez, en cas de sinistre, appeler directement F-Assistance, jour et nuit, 7 jours sur 7. Nous vous conseillons quant aux dispositions à prendre, nous cherchons pour vous un spécialiste qui pourra prendre les mesures pour prévenir des dégâts plus importants (exemple : bâcher le trou dans une toiture). La surveillance d'un logement devenu inhabitable, votre rapatriement si vous vous trouvez à l'étranger ou l'aide d'urgence d'un serrurier (en cas de perte ou de vol de clés, ou si votre serrure est endommagée),... : autant de situations pour lesquelles nous vous apportons des solutions concrètes.

Vos garanties facultatives**

Garantie Vol

L'assureur ne peut pas empêcher un vol, mais il peut en atténuer les conséquences. A cet égard, l'assurance Incendie Multirisik Habitation est dotée d'une garantie optionnelle Vol flexible et parfaitement adaptée à vos besoins. Bon à savoir : les montants d'indemnisation en cas de vol dépendent de la formule que vous choisissez.